

Soirée d'information aux parents

Informations quant au cheminement des élèves et
la sanction des études secondaires

Commission scolaire
DES PHARES



Gaétan Côté c.o.
Équipe pivot des services éducatifs



Plan de la rencontre

- Présentation du cheminement d'un élève au deuxième cycle du secondaire dans diverses matières.
- Explication de la sanction des études et des examens du MEES
- Survol des cheminements alternatifs proposés au Paul-Hubert.

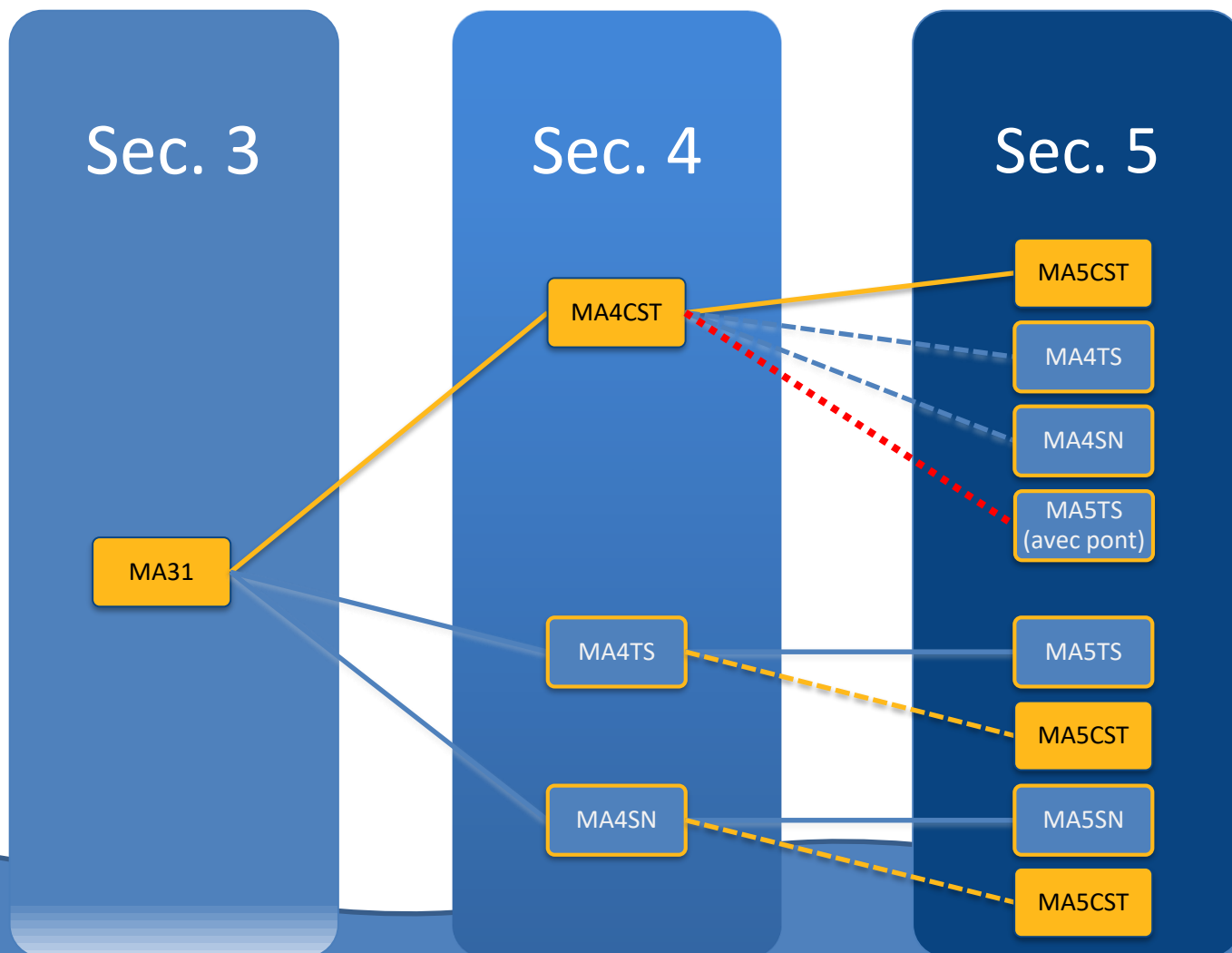


Cheminement des élèves

- À compter de secondaire 3, le cheminement des élèves se fait selon le principe de promotion par matière.
- Une matière échouée doit être reprise alors qu'une matière réussie permet la poursuite au niveau supérieur.
- Ce principe a une forte influence sur la sanction des études et la diplomation.



Les mathématiques



Les ponts mathématiques

- Afin de répondre aux besoins de certains élèves, l'école met en place 2 ponts mathématiques entre le secondaire 4 et secondaire 5

TS ou SN de 4

Cours d'appoint visant à se présenter à l'examen du MEES de la séquence CST en juin et ainsi répondre au critère de diplomation en mathématique

CST de 4

Cours d'appoint permettant de voir les notions manquantes de mathématique requise pour entreprendre la séquence TS en secondaire 5 et ainsi rencontrer davantage de préalables aux études collégiales



Des choix importants

- L'élève doit, pour une première fois, faire face à des choix qui auront une incidence sur son orientation:
 - Le choix d'une séquence de mathématique (3 vers 4), ou le changement de séquence (4 vers 5).
 - Le choix de cours facultatifs de sciences (3 vers 4) ou la fin de l'obligation de faire des sciences (4 vers 5).
 - Le sacrifice d'une option qui l'aurait intéressé pour choisir un ou des préalables nécessaire(s) à la suite de son cheminement.



Vu d'ensemble des parcours au régime pédagogique

Sec. 3

ST31

ATS31

Sec. 4

ST41

STE44

SE42

ATS41

Sec. 5

Chimie

Physique

Obligatoire pour le DES

Optionnel pour le CÉGEP



La sanction des études

- Pour obtenir le **DES** il faut réussir 54 unités de 4^e et 5^e secondaire dont, au moins 20 de 5^e secondaire
- La réussite des cours suivant est obligatoire:
 - 6 unités de langue d'enseignement de 5^e secondaire
 - 4 unités de langue seconde de 5^e secondaire
 - 4 unités de mathématique de 4^e secondaire
 - 4 unités de sciences et technologie ou 6 unités d'applications technologiques et scientifiques de 4^e secondaire
 - 4 unités d'histoire du Québec et du Canada de 4^e secondaire
 - 2 unités en arts de 4^e secondaire
 - 2 unités d'éthique et culture religieuse ou d'éducation physique et à la santé de 5^e secondaire.



Les examens du Ministère

- La majorité des matières obligatoires au DES sont évaluées en fin d'année par un examen du MEESR.
- L'examen est uniforme à l'échelle provinciale et sa date de passation ne peut être changée. La date est déterminée près d'un an à l'avance.
- Seuls des motifs médicaux sérieux (hospitalisation, décès d'un proche vivant sous le même toit, etc.), peuvent motiver une absence à l'examen du MEES. Des pièces justificatives sont exigées.



Les examens du Ministère

- L'examen ministériel compte pour 50% de la note cumulative annuelle de l'élève.
- Le résultat final de l'élève est donc composé à 50% de la note paraissant au dernier bulletin de l'école et à 50% du résultat de l'examen ministériel.
- Le bulletin ne confirme pas la réussite de l'élève. L'élève n'aura confirmation de sa réussite que sur le Relevé des apprentissages qui lui sera acheminé par le MEES aux environs du 12 juillet .



Les examens du Ministère

- L'examen ministériel compte pour 50% de la note cumulative annuelle de l'élève.
- Le résultat final de l'élève est donc composé à 50% de la note paraissant au dernier bulletin de l'école et à 50% du résultat de l'examen ministériel.
- **Le bulletin ne confirme pas la réussite de l'élève.** L'élève n'aura confirmation de sa réussite que sur le Relevé des apprentissages qui lui sera acheminé par le MEES aux environs du 12 juillet .



Les examens du Ministère

- L'examen ministériel compte pour 50% de la note cumulative annuelle de l'élève.
- Le résultat final de l'élève est donc composé à 50% de la note paraissant au dernier bulletin de l'école et à 50% du résultat de l'examen ministériel.
- **Le bulletin ne confirme pas la réussite de l'élève.** L'élève n'aura confirmation de sa réussite que sur le Relevé des apprentissages qui lui sera acheminé par le MEES aux environs du 12 juillet .



L'importance de l'orientation

- Le choix d'un cours de mathématique ou de sciences optionnelles a un impact direct sur l'accès à certains programmes de niveau collégial et universitaire.
- L'élève peut faire appel au Service d'orientation pour réfléchir à son avenir et évaluer la pertinence de ses choix dans son cheminement personnel.
- Après avoir fait son choix de cours l'élève peut, pour les matières qui constituent des préalables, apporter des ajustements s'il répond aux conditions énoncées (avant la fin des cours).



Comment rectifier un choix?

- Contacter le Service d'orientation dès que l'élève constate le problème.
- En cours d'année, les changements ne sont pas possibles. Établir rapidement une stratégie pour l'année suivante est une option gagnante.

Exemples:

- Après le secondaire 5, l'élève peut envisager l'éducation des adultes ou le Tremplin DEC.
- S'inscrire à un cours de reprise en cas d'échec.



Un mot sur les choix de cours

- Les élèves procéderont prochainement, ou procèdent déjà, à leur choix de cours
- Le choix se fait via le site Internet <http://choix.csphares.qc.ca>
- Les élèves sont accompagnés par les conseillères d'orientation dans cette démarche



Période de questions?

Quelques minutes pour les questions générales

Disponibilité des directions et des conseillers
d'orientation pour les questions personnelles

Merci de votre présence



Commission scolaire
DES PHARES